

ALLOCATION "AMORCE DE PROJET" DE 25 000€

La SFE attribuera une allocation "Recherche" destinée à **financer l'amorçage d'un projet de recherche fondamental, clinique ou translationnel** sur une thématique relevant de l'endocrinologie.

Conditions d'éligibilité du(de la) candidat(e):

- Scientifique ou clinicien(ne)
- Titulaire d'une thèse
- Membre de la SFE
 - Si le porteur est statutaire, il devra s'être acquitté(e) des cotisations 2023 et 2024
 - Si le porteur est non statutaire, un(e) responsable scientifique statutaire doit être indiqué(e). Il (elle) devra obligatoirement être membre de la SFE et s'être acquitté(e) des cotisations 2023 et 2024.

Date limite de candidature: 2 mai 2024 à minuit

Dépôt de candidature: Soumission sur le site de la SFE (<http://www.sfendocrino.org>). La "fiche de candidature" constitue le dossier du(de la) candidat(e) et doit être déposée en un seul document.

Les candidatures seront évaluées par le jury du Conseil Scientifique Pérenne présidé par le Pr Anne BARLIER et composé de 10 membres (Scientifiques et Clinicien(ne)s) nommé(e)s par le Conseil d'Administration de la SFE sur proposition du Bureau.

Le montant de cette allocation de recherche sera versé à une institution qui fléchera la somme exclusivement pour le financement de fonctionnement de ce projet, selon la réglementation en vigueur. La remise des bourses, prix et allocations se fera lors du **congrès de la SFE à Clermont-Ferrand** (16 au 18 octobre 2024) pour lequel le(la) récipiendaire **s'engage à participer**.

Le(a) récipiendaire devra envoyer les publications relatives à son projet à la SFE, **présenter dans un délai de trois ans ses résultats** lors du congrès de la SFE et **rédiger un résumé** qui figurera sur le site de la SFE. Le(a) récipiendaire s'engage à mentionner le soutien financier de la SFE.

Un bref article résumant les principaux résultats pourra aussi être publié dans les « Annales d'Endocrinologie ».